

COMPTE-RENDU CAPD

Lundi 29 février 2016



☐ Lecture de la **déclaration préalable** (voir ci-joint).

☐ **Suite à une demande du SE-Unsa** concernant la **simplification de la tâche des directeurs**, l'IENA répond que les éléments proposés en groupe de travail ont été mis en place dans les écoles (diminution du nombre d'enquêtes dans les écoles...). L'IA ajoute qu'une **réponse au niveau académique** interviendra dans les prochaines semaines.

☐ **Promotions des instituteurs** : 30 instituteurs sont encore présents actuellement dans le département. 3 d'entre eux changent d'échelon.

☐ **Liste d'aptitude directeurs 2016** : Tous les collègues faisant fonction en 2015/2016 ont reçu un avis favorable.

32 autres collègues ont passé l'entretien ; 3 situations particulières ont été discutées lorsqu'un des deux avis (IEN ou commission) était défavorable. Vous pouvez nous contacter pour plus de précisions si vous êtes dans ce cas.

☐ Départs en stage CAPASH :

Option C : 0 départ.

Option D : 4 avis favorables et 2 avis défavorables : 4 départs.

Option F : 8 avis favorables. 2 départs.

Option E : 2 avis favorables et 3 avis défavorables : 1 départ.

Option G : 3 avis favorables et 3 avis défavorables : 1 départ.

Psychologue Scolaire : Pas de candidat retenu. Un appel à candidature sera effectué dans les tous prochains jours puisqu'un départ en formation est possible.

Préparation au DDEEAS : 1 avis favorable. 0 départ.

Le SE-Unsa regrette qu'il n'y ait pas plus de départs en formation, malgré les postes vacants dans certaines options. (Cf Déclaration préalable)

☐ **Postes PES bloqués au mouvement 2016** : 90 PES attendus l'année prochaine.

- 30 postes bloqués au 1^{er} mouvement.
- 60 au 2nd mouvement.

☐ **Rythmes scolaires :** L'IA indique que la **demande de changement d'horaires** des communes est très marginale pour le moment.

☐ **Nouvelles modalités d'Inspection :** Une phase de d'expérimentation doit avoir lieu rapidement avant la mise en place des nouvelles modalités à la rentrée. Pas de circonscription précise pour cette expérimentation. Un courrier de cadrage sera envoyé aux directeurs d'écoles et le choix de la modalité d'inspection sera laissé aux collègues concernés.

☐ Suite à l'intervention du SE-Unsa, l'IA précise que, dans le cadre **du plan autisme 2013-2017 ministériel**, le département de la Loire ne bénéficiera pas de dotation supplémentaire.

☐ **Situation de directeurs qui perdront leur poste à la rentrée prochaine (fusion d'écoles) :** L'IA indique qu'il accordera, lors du mouvement, 8 points de bonification pour une direction équivalente ou inférieure sur tout le département.

Le SE-Unsa aurait souhaité que la bonification puisse être maintenue une année supplémentaire pour les directeurs qui n'auraient pas obtenu satisfaction sur un poste de groupe inférieur ou équivalent lors de ce mouvement.

Cette proposition n'est pas acceptée en l'état. Cependant, les collègues concernés pourront, à l'issue de la première phase du mouvement, faire une demande d'examen particulier de leur situation afin que cette bonification puisse être reconduite lors du mouvement 2017.

Les représentants du personnel Snuipp auraient souhaité étendre cette bonification également aux groupes de direction supérieurs. Le SE-Unsa s'est abstenu lors du vote car, bien qu'en accord sur la demande de reconduction de la bonification, cette proposition d'élargissement aux groupes de direction supérieurs aurait lésé les collègues actuellement en poste (directeurs ou autres) qui souhaiteraient postuler sur une direction.

Marion Duron-Anelli, Valérie Vial & Bertrand Boiron